



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 75027

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la difficulté pour les enfants et les adolescents autistes de trouver une place dans les services d'insertion scolaire et sociale (SISES). Si l'on prend l'exemple du Bas-Rhin, il n'y a plus de places disponibles pour accueillir ces jeunes handicapés dans ces instituts gérés par l'Association des amis et parents d'enfants inadaptés (AAPEI), les SISES ont pourtant un rôle éducatif essentiel. En effet, la prise en charge des personnes autistes entraîne de lourdes conséquences sociales, familiales et financières. Toutefois, l'entrée en cours préparatoire ou au collège d'un enfant ou d'un adolescent autiste est envisageable à partir du moment où un projet d'accompagnement individuel est prévu. Alors que la France a été pointée du doigt par le Conseil de l'Europe pour ses lacunes dans la prise en charge des personnes autistes et devant l'urgence de cette situation, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75027

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9157